



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 juin 2022 affichée le 30 juin 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, M. Patrice DUPIRE, M. Maxime GEORGE, M. Benjamin GOUBET, Mme Ingrid GUISE, M. Paul Hervé DUBOIS

Absent excusé : Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à M. Lalisse Michel), M. Richard RISSO M. FENET Blaise

Absent :

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Julie LEFEBVRE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.



1- Avis sur la nouvelle proposition de location de nos 2 photocopieurs (mairie et école)

Considérant la rencontre avec le représentant de l'entreprise LS solution, le 20 Juin 2022, pour la location de nos 2 photocopieurs école et mairie.

Considérant que LS solution propose la prise en charge des 7 trimestres à courir soit 1 911€ H.T. du contrat CCLS ainsi que les 1 720€ H.T. du prestataire Reprothèque. LS solution prend également les frais de retour des machines à sa charge.

LS solution gère également la mise en place de matériel reconditionné à neuf, sont compris dans le contrat la fourniture et les frais d'expédition de cartouches, les frais de gestion de machines (maintenance, déplacement, pièces et main d'œuvre). Le coût de la copie est fixe pendant 5 ans.

Comparatif :

	Reprothèque	LS solution
Loyer Trimestriel	273€	278€
Coût de la copie	215€ (0.0102€/copie)	74€ (0.0035€/copie)
Total trimestre	488€	352€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ Emet un avis favorable à la proposition de LS Solution pour la location de nos 2 photocopieurs mairie et école

φ De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2- Avis sur la valorisation des illuminations de fin d'année et du devis EITF et demande de sponsoring à Boralex

Considérant la proposition de la société EITF pour l'installation de 4 nouveaux décors, pour couvrir la rue d'Elboise, de l'Eglise au carrefour dit des 4 rues.

L'entreprise propose, la pose, la dépose et l'alimentation électrique de ces illuminations pour un montant de 3 417.20€ H.T. la première année.
Monsieur le Maire précise que concernant l'installation des illuminations de Noël, une demande de sponsoring sera déposée auprès de la société Boralex.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de pose, dépose et l'alimentation électrique de 4 nouveaux décors pour un montant de 3 417.20€ H.T. la première année.
φ **Décide** d'émettre un avis favorable au dépôt d'une demande de sponsoring auprès de la société Boralex à hauteur de 2 500€.

3- Avis sur la revalorisation du ticket cantine/garderie pour la rentrée 2022

Considérant la révision tarifaire des repas livrés pour la société API restauration, passant de 2.46€ T.T.C à 2.55€ T.T.C.

Considérant la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine sur la proposition de Monsieur le Maire
Considérant l'augmentation des combustibles (gaz et électricité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** de réajuster le tarif des repas de cantine de 3.30€ à 3,50€ (garderie comprise) soit une augmentation de 6%

4-Avis sur l'acceptation d'un don

Considérant la proposition d'acceptation d'un don au profit de l'air de jeux Maurice Majot

Monsieur le Maire propose l'acceptation d'un don de Monsieur et Madame Deleflie de 3 750€, pour la valorisation de l'air de jeux Maurice Majot.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au don au profit de l'air de jeux Maurice Majot de 3 750€ et d'engager la commande d'un jeu de plein air H.T. à hauteur de cette somme.

5- Avis sur le versement des subventions aux associations

Considérant la délibération du 12 avril 2017 octroyant une subvention aux associations de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de reconduire ces subventions dans les mêmes conditions :

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable aux versements des subventions aux associations de 250€
Associations : la coopérative scolaire, les 4 saisons, les coulisses de l'atelier, le Tennis de table de Metz en Couture, la St Hubert, St Jean Bosco à hauteur de 250€.

6- Avis sur la redynamisation de notre bibliothèque intercommunale

les bénévoles de la bibliothèque intercommunale de Metz-en-Couture se sont réunis lors le mercredi 29 Juin afin de redynamiser la fréquentation de celle-ci. Nous nous donnons jusque la fin de cette année pour

confirmer si nous continuons ou pas à proposer ce service, avec un plan de relance en communication à la rentrée et une fête de la réouverture de la bibliothèque le samedi 24 septembre de 10 à 12 h.

Une signalétique de la bibliothèque à mettre en place pour mieux la localiser les horaires d'ouverture : le mercredi de 14h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 12h Pendant les vacances scolaires 1 seule ouverture se fera le samedi à la fin de la 1ère semaine de vacances L'informatisation devrait être opérationnelle pour la fin de cette année 2022.

Une séance de désherbage va être activée au mois d'août (bibliothèque fermée ce mois et date à convenir avec Mme Lannoy CCSA) ainsi que la réorganisation géographique des lieux au profit d'un coin lecture jeunes

Nous allons essayer d'étoffer le groupe de bénévoles pour que chacune n'ait qu'une permanence par mois (4 noms ont été évoqués...)

Une prochaine réunion (début sept) permettra de redéfinir les rôles et attributions de chacune (établissement planning, achats livres et denrées de convivialité, couverture, liaison BDP...)

Monsieur le Maire sera le coordinateur des activités de notre bibliothèque et de son plan de relance.

7- Avis sur les travaux routiers, présentation des devis de la société Delambre

Considérant le devis pour la réfection partielle de cinq de nos voiries communales intra-muros et extra-muros

Il est proposé de retenir la société Delambre pour :

- Le reprofilage de l'entrée du chemin de Villers s'avère indispensable. Lors de fortes pluies ou de coups d'orage cette chaussée reste inondée sur une centaine de mètres pendant plusieurs jours. Les travaux consisteront à re-profiler cette route de façon à résorber ce point bas pour optimiser l'écoulement de l'eau. **Coût 3 070€ H.T.**

- La réfection complète d'un caniveau CC1 en jonction entre les rues du Marché et de Péronne. L'ouvrage existant vieux de 35 ans est effondré en plusieurs endroits et certains de ses éléments font saillie en surface quand ils ne sont pas descellés. Le caniveau sera repris en totalité sur sa longueur de 20m et les enrobés rétablis de part et d'autre de celui-ci. **Coût 6 110€ H.T.**

Les trois autres lieux d'intervention consistent en

- La mise en place d'une émulsion et gravillonnage sur 2 entrées de chemins actuellement seulement empierrés. L'un donne accès à une habitation sise chemin de Saint Roch, sur une longueur de 50 mètres L'autre se situe chemin de la gloriette aux abords de la chapelle Notre Dame de Lourdes (récemment rénovée) en mitoyenneté du RD7 sur une distance de 30 mètres. **Coût de ces 2 interventions : 4 440€ H.T.**

- Le troisième site intéresse l'impasse de la rue du sac qui en, 2021 a fait l'objet d'une reprise d'un affaissement linéaire de chaussée par mise en place d'emplâtres en enrobés à chaud. Un gravillonnage sur émulsion viendra cette année conforter ces grosses réparations pour apporter une couche de roulement uniforme sur ces 50 mètres de chaussée riveraine à 3 habitations. **Coût 540€ H.T.**

Soit un total de 14 160€ HT

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de la société Delambre pour un montant total de 14 160€ H.T.

8- Avis sur le dépôt d'un dossier au titre du fonds de concours 2022 à la CCSA

Considérant que la commune souhaite déposer auprès de la CCSA un dossier au titre des fonds de concours 2022 pour d'importants travaux d'entretien de la voirie communale, d'un montant de 14 160.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au dépôt d'un dossier au titre des fonds de concours CCSA 2022 pour d'important travaux d'entretien de la voirie communale pour un montant de 14 160.00€ HT

9- Questions diverses

Tabac aux abords de l'école :

Les fumeurs seront invités à s'éloigner des portes d'accès de l'école Jules Ferry, la majorité des conseillers souhaitent cependant ne pas imposer d'interdiction mais faire appel au bon sens de chacun

Eclairage public

Monsieur le Maire propose que pendant la saison estivale l'éclairage public soit coupé totalement de début mai à fin août. Un récapitulatif des factures d'électricité dédiées à l'éclairage public sera réalisé sur les 3 dernières années afin d'apprécier le coût de ce service et d'estimer la hauteur des économies pouvant être espérées. Ce sujet sera révoqué lors de la prochaine réunion de conseil

Achat groupé

Madame Patricia Pamart suggère la possibilité de réaliser des commandes en achats groupés de fuel, pellets... Des communes voisines ayant déjà mis en pratique cette démarche, Madame Pamart est chargée de creuser la question auprès des maires concernés afin d'apprécier le degré d'implication des collectivités dans des opérations de ce type à proposer à nos concitoyens (avantages, inconvénients, risques...) Ce sujet sera ré-évoqué lors d'une prochaine assemblée.

Pour mémoire :

- Horaires estivales du secrétariat de mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 hors jours fériés
- Accueil du centre aéré CCSA du 1^{er} août au 19 août 2022
- Bénédiction du drapeau ACPG lors de la messe de St Jean Bosco le samedi 13 août à 18h
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 23 août 2022 à 18h30.

Madame Julie LEFEBVRE
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture